



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 24 FEVRIER 2025
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION POUR LA COURSE CYCLISTE
« PRIX DE LA VILLE D'HENRICHEMONT »
DU 06 AVRIL 2025 ORGANISEE PAR « La 4 S » de Saint-Satur (Cher) et
avec le soutien technique de l'Union Cycliste d'Henrichemont

Le Maire de la Commune d'Henrichemont,

- Vu, le Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Route,
- Vu, la loi n° 82.213 en date du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions ;
- Vu l'arrêté interministériel du 26 août 1992 relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,
- Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie relative à la signalisation temporaire du livre Premier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande présentée par La 4S, Société de Sport de Saint-Satur, représentée par Isabelle MOREUX, Présidente, afin d'organiser une course cycliste « Prix de la Ville d'Henrichemont » le 06 avril 2025 de 14 heures à 18 heures 30.

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera seulement autorisée dans le sens de la course sur la totalité du parcours : Rue des écoles, route départementale RD 12, route de la Justice, voie communale n°3, route de Boisbelle le 06 avril 2025 de 14h à 18h30.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit le même jour et aux mêmes heures sur l'ensemble du parcours.

Article 3^{ème} : Les organisateurs devront prévoir des commissaires de course et des signaleurs en nombre suffisant.

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques de la commune et sera mise en place par les organisateurs.

Article 5^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à : Monsieur le Chef de Gendarmerie d'Henrichemont, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Présidente de La 4 S, Monsieur le Président de Union Cycliste d'Henrichemont.
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Diffusé sur le site internet le 25.02.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250224-2025-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

